



APPEL À PROJET POUR UN PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION - PEI

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production de services, d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage d'informations, Enseignement, recherche et expérimentation

COMMENT ?

Outils financiers : subventions

QUOI ?

Agir sur la recherche et l'innovation

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs de développement local : Création de dynamique économique dans le territoire, Structuration ou maintien des filières locales

OBJECTIFS

- Faire travailler ensemble différents acteurs pour faciliter l'émergence d'innovation
- Renforcer les liens entre les différents intervenants de l'innovation, du développement et le tissu économique régional
- Diffuser une culture de l'innovation, en accompagnant sa détection, son émergence et sa valorisation.

RÉSUMÉ

La Région a décliné en 2017 le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) ayant pour vocation de permettre aux opérateurs de terrains (les agriculteurs) de tester des solutions à certaines problématiques en s'appuyant sur des collectifs qui se forment spécifiquement pour cela (les « groupes opérationnels »). La mise en réseau à la fois des résultats obtenus par ces groupes et de l'état des connaissances sur certaines thématiques (diminution des antibiotiques pour les filières monogastriques, intensification de l'agriculture biologique...) au niveau européen, doit permettre une meilleure diffusion de l'innovation dans le secteur agricole. L'objectif est de bâtir des ponts entre recherche, développement et secteur agricole sur la base d'un modèle interactif et favorisant l'innovation ascendante.

Les priorités régionales du PEI ont été co-construites avec les acteurs régionaux à l'issue d'un travail de découverte entrepreneuriale réalisé par l'agence régionale d'innovation. La sélection des projets se fait par Appel à projet (2017, 2018 et 2019). Sont éligibles à cet appel : les établissements publics, les organismes à caractère interprofessionnels, les associations, les entreprises privées et les coopératives, les exploitations agricoles, les organismes de recherche, les collectivités territoriales et leurs groupements.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

2014- 2020 : 3,7 millions d'euros de FEADER (4,625 millions d'euros avec la part financement Région). Taux de cofinancement du FEADER : 80 %

PARTENAIRES :

Le comité de lecture des projets est composé de :

- l'agence régionale de développement économique (Dev'Up)
- le CESER (Comité économique social et environnemental régional)
- la DRAAF
- la Chambre régionale d'agriculture
- Arbocentre.

L'expertise nationale est gérée par le CGAAER (Etat)

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les innovations peuvent être un produit nouveau, une pratique, un service, un processus de production, une nouvelle méthode d'organisation. Le projet d'innovation doit être réalisé en vue d'une application opérationnelle pour des bénéficiaires finaux. Les solutions peuvent être technologiques, non technologiques, organisationnelles ou sociales. Elles peuvent également être nouvelles dans l'absolu ou dans le contexte géographique. Le projet d'innovation ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'un travail au sein du partenariat porteur du projet.

Une mise en œuvre en 2 temps :

- un appel à manifestation d'intérêt préalable permettant aux futurs candidats de préparer et mûrir leur projet,
- un appel à projets visant la sélection des groupes opérationnels ainsi que leur programme d'actions sur 4 ans maximum.

Les axes prioritaires régionaux retenus pour la sélection des projets sont :

- 1 S'adapter et atténuer les effets du changement climatique par le développement du stockage du carbone, la diminution des gaz à effet de serre, la gestion durable de la ressource en eau, les innovations variétales, génétiques et techniques,
- 2 Nouvelles formes d'organisation pour permettre aux entreprises de s'adapter à un marché spécifique et/ou répondre à des enjeux d'emploi sur le territoire,
- 3 Gestion et exploitation des données pour un pilotage plus réactif des entreprises,
- 4 Automatisation, mécanisation ou robotisation pour réduire la pénibilité, renforcer l'attractivité des métiers et améliorer la rentabilité des entreprises,
- 5 Mise en place de systèmes et de pratiques innovants pour réduire les impacts environnementaux sur la biodiversité, la qualité de l'eau, du sol et de l'air et participer à la transition énergétique.

RÉSULTATS

- Bilan des appels à manifestation d'intérêt : 14 dossiers financés entre 2016 et 2018 pour un montant total de 97 181 €.
- Bilan des appels à projet : 7 dossiers financés pour un montant de 2 454 629 € (2017 et 2018), dont 2 pour des filières animales, 4 pour des filières végétales (filiale viticulture, grandes cultures, petits fruits, forêt) et 1 pour une installation.

ARONIA, UN EXEMPLE DE LAURÉAT

Le projet a pour objectif de structurer une nouvelle filière de production et de valorisation alimentaire d'une nouvelle gamme de petits fruits bio en région Centre Val de Loire. Pour la production, il sera nécessaire d'évaluer les espèces sélectionnées et à partir de références internationales (Canada, Allemagne, Pologne) de transposer et adapter les conduites culturales et modes de récolte au contexte de notre région. Les différents petits fruits seront caractérisés et avec l'appui des partenaires de la transformation alimentaire la valorisation de ces petits fruits sera étudiée dans différentes recettes bio (confiture, compote, jus de fruit et pâtisserie).



SITE DE LA RÉGION

<http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil.html>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.europeocentre-valde Loire.eu/appels-a-projets-feader-centre-val-de-loire/>